

Comité Régional
TIR À L'ARC
GRAND EST



Cahier des charges des DRE/DRJ

Commission Sportive

Edition du 17/03/2025

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction	3
Attribution	3
Le mandat.....	3
Inscriptions	4
Les arbitres.....	4
Le délégué technique du CRTA du Grand Est	4
Fléchage	5
La répartition par cible	5
Déroulement de la manche	5
Tableau de classement à l'issue des manches.....	6
Classement de la DR.....	6
Finale des DR	6
Gestion Ianseo sur demande de l'organisateur	6
Résultats	6
Accès au terrain	7
Divers.....	7
Buvette/Restauration	7
Participation du CRTA du Grand Est	8
Sanctions	8
Annexes.....	9

Introduction

La division régionale excellence s'inscrit dans la filière par équipes de clubs mise en place par la FFTA.

C'est la compétition permettant aux clubs du Grand Est de confronter leurs équipes d'archers.

L'organisation de la DR "Excellence" reprend le principe de la montante/descendante.

Les équipes de clubs (4 ou 3 archers) doivent participer aux 3 épreuves : 2x70 m (arc classique) ou 2x50 m (arc à poulies) avec finales. Le 2x70 m (arc classique) ou 2x50 m (arc à poulies) avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR "Excellence".

L'équipe qui se classe 1^{ère} de la DR "Excellence" remporte le titre de champion régional, et accède à la finale nationale des DR, ainsi que les x meilleures équipes de clubs au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante s'il termine dans les 8 premiers du classement final de la Finale Nationale des DR ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participer à la finale des DR pendant les deux années suivantes.

Public concerné

- Hommes et femmes
- Par équipes de clubs non mixtes
- Dès la catégorie u18 (ex-caDET)
- Arc classique ou arc à poulie

Attribution

L'attribution d'une manche DRE-DRJ est faite sur demande d'un club du Grand Est n'ayant pas forcément une équipe participante, dans la mesure du possible chaque manche aura lieu dans un club des ex-régions, afin que les équipes de chaque ex-région soient sur un pied d'égalité au niveau des déplacements.

Les demandes d'attributions seront à faire via le formulaire google mis en ligne pour toute organisation d'un évènement régional et ce pour la saison N+1 dès sa mise en place.

L'attribution se fera après réunion de la commission sportive et calendrier.

Le mandat

Ce dernier doit être validé par le responsable de la commission sportive avant d'être diffusé.

La diffusion du mandat est à la charge du club organisateur au minimum 6 semaines avant la compétition.

Le mandat doit être envoyé par mail :

- Au responsable du site internet du CRTA du Grand Est
- Au responsable de la commission sportive
- À l'arbitre responsable
- Au président du CRTA du Grand Est
- Aux clubs du CRTA du Grand Est
- Au président de son Département (pour info)

Le CRTA du Grand Est se charge de mettre en ligne sur son site Internet le mandat.

Inscriptions

Les équipes inscrites sur le site internet du CRTA n'auront pas à payer l'inscription de la compétition, le tout ayant été fait au préalable sur le site du CRTA. Cependant, le club organisateur pourra accueillir autant de compétiteurs qu'il le souhaite dans la limite des cibles disponibles pour un tir de qualification en TAEi/TAEEn.

Les arbitres

La PCRA en désigne un arbitre comme étant l'arbitre responsable de la compétition. Ce dernier est chargé de la sécurité sur le terrain, du contrôle des tirs, de l'ordre des tirs lors de tous les échauffements et de la compétition.

Le jour de la compétition, le repas du midi est à la charge de l'organisateur pour chaque arbitre.

Pour chaque manche de la DRE/DRJ, un nombre d'arbitres minimum devra être prévu en fonction du nombre de participants et de la discipline. Celui-ci devra être validé par le Bureau.

Le délégué technique du CRTA du Grand Est

Le délégué technique sera un membre du CRTA du Grand Est. Il aura pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges et d'apporter son expertise. Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être tolérée sans un accord préalable du délégué technique.

Les frais de restauration sont à la charge du club organisateur et les coûts inhérents au déplacement du délégué technique sont à la charge du CRTA du Grand Est.

En l'absence de délégué technique, c'est le président du club organisateur et l'arbitre responsable qui prennent toutes les décisions utiles d'un commun accord.

Fléchage

Afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition et donc le respect des horaires, unfléchage suffisant et adéquat doit être installé à partir d'une zone facilement accessible.

Ce fléchage devra être installé idéalement la veille (à l'usage de l'arbitre chargé du contrôle) ou à défaut 2 heures avant l'heure d'ouverture du greffe.

Communiquer également les coordonnées GPS de la compétition sur le mandat.

La répartition par cibles

L'organisateur doit disposer d'au moins 32 cibles. Pour les tirs qualificatifs TAEi, le rythme ABC et à privilégier par l'organisateur, dans la limite du remplissage des 32 cibles, sinon le rythme AB/CD sera utilisé. Placement des archers : les archers d'une même équipe sont placés sur des cibles successives (1A, 2A, 3A, 4A....)

Déroulement de la manche

La DRE/DRJ devra commencer au plus tard à 9h (début du tir de qualification).

Tir de classement : Un TAEi permet de classer les équipes par addition des scores des 3 meilleurs archers de chaque équipe. En cas d'égalité, le départage s'effectue au plus grand nombre de 10, puis au plus grand nombre de X, puis par un tir de barrage : 1 volée de 3 flèches en 1 minute, 1 flèche par archer. (cf règlement FFTA du tir par équipes).

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un 2x36 flèches à 70 m est réalisée.

Selon le nombre d'équipes engagées, les matchs par équipes se feront ensuite :

- immédiatement sur le principe de la « montante/descendante » (v. principe art. C.3.3.3 des règlements sportifs FFTA)

OU

- en poules de 4 équipes maximum, puis matchs de classement.

La formule sera la même sur chacune des 3 manches.

Les matchs se déroulent en 4 volées de 6 flèches en 2 minutes, 2 flèches par archer, 1 seul archer au pas de tir. (cf règlement FFTA du tir par équipes). En cas d'égalité à l'issue d'un match, le départage s'effectue par un tir de barrage : 1 volée de 3 flèches en 1 minute, 1 flèche par archer. Les matchs à vide doivent être tirés avec comptage des points, ils comptent comme « gagné ».

Les matchs des poulies peuvent se tirer sur les spots du bas de la cible en mousse équipée ou non de matière différente. La décision appartient au délégué technique ou à l'arbitre principal.

Tableau de classement à l'issue des manches

Selon le règlement D2 référentiel arbitres C.3.2

Classement de la DR

Le classement final de la DR est déterminé par le cumul des points des 3 étapes. En cas d'égalité, le départage selon le règlement de la D2.

Finale des DR

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons : Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR (s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région). Les équipes vainqueures de la DR « Excellence » femmes ou de la DR (s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région). Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR. L'identification des équipes de DR se fait auprès du CRTA qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence). Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence) organisées dans sa région. Le CRTA a la possibilité de signaler tout manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR.

Gestion Ianseo sur demande de l'organisateur

Le CRTA a passé une convention avec le CD54 pour le suivi des Championnats Régionaux Salle et TAEi et TAEn via Ianseo. Le CD54 met à disposition son matériel et son équipe pour la gestion des inscriptions en amont ainsi que le plan de cible et l'édition des feuilles de marques et les feuilles de duels individuels. La compétition sera gérée via les tablettes et les résultats se feront en direct live via le site [Ianseo](#) et sur une télé grand écran. Le club organisateur mettra à disposition du CD54 un nombre suffisant de bénévoles qui auront accès au terrain pour les éventuels soucis que pourraient rencontrer les compétiteurs avec les tablettes.

Résultats

L'utilisation du logiciel mis en place par la FFTA ou Ianseo.

L'archivage des feuilles de marques de la compétition pendant un an, afin de pouvoir les fournir en cas de record, ou de réclamation.

Le fichier des résultats sous forme « TXT » doit être intégré à la base fédérale selon le règlement de la FFTA.

Le fichier des résultats sous forme « PDF » doit être envoyé au responsable de la commission communication, sous 48 heures, pour une publication en ligne de ces résultats sur le site Internet.

Accès au terrain

Le CRTA s'engage à préparer en amont le nombre nécessaire d'accréditations pour les clubs concernés ainsi que pour les personnes autorisées à l'accès au pas de tir hors arbitres et staff de l'organisation.

Divers

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

L'organisateur doit également prévoir une équipe de bénévoles pour l'organisation et la mise en place des phases finales. Le CRTA du Grand Est, à travers son Délégué Technique, aidera à la gestion de celles-ci avant, pendant et après.

L'arbitre responsable désigne le président du jury d'appel et composera sur place ce dernier. Il est demandé également au club organisateur d'afficher la signalétique du CRTA du Grand Est ainsi que de ses partenaires.

Des locaux (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et les arbitres.

Buvette/Restauration

A la charge du club organisateur. Celui-ci doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons. Nous vous rappelons que la vente des boissons alcoolisées est réglementée. Vous obtiendrez les renseignements nécessaires auprès de votre mairie.

Voir manuel de l'arbitre Chapitre D4, encadré en bas de page dans les règlements généraux.

Le pot de l'amitié est à la charge du club organisateur en respect des consignes fédérales.

Le CRTA décline toute responsabilité quant aux conséquences induites par la mise à disposition d'alcool dans le cadre du championnat régional. Les organisateurs doivent être conscients que les participants ont parfois un long trajet de retour à effectuer en voiture.

L'organisateur préparera un repas pour le délégué technique ainsi que pour les membres de l'équipe lanseo, la facture des repas et consommations (dans la limite du raisonnable) sera à envoyer au CRTA pour remboursement.

Participation du CRTA du Grand Est

Sanctions

Le CRTA du Grand Est se réserve le droit de refuser l'organisation de nouvelles épreuves régionales au club organisateur s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au présent cahier des charges.

Le CRTA du Grand Est se charge de prendre des sanctions vers les archers en cas de manquement au Règlement ou au mandat.

Annexes

	<i>Club organisateur</i>	<i>CRTA du Grand Est</i>
Envoyer la demande d'organisation d'un championnat régional. (Annexe 1)	X	
Validation de l'attribution du championnat.		X
Inscription au calendrier	X	
Réalisation du mandat, selon mandat type fourni par le CRTA Grand Est (Validation du mandat (J-6 semaines))	X	
Diffusion du mandat (J-6 semaines), mandat type en annexe 7	X	
Gestion des inscriptions hors Championnat Régional Salle	X	
Gestion des inscriptions pour le Championnat Régional Salle		X
Liste des arbitres		PCRA
Plan de cibles	X	
Plan de cibles pour les phases finales du Championnat Régional en Salle	X	X
Matériel nécessaire à la compétition (ciblerie, marquage, tonnelles, sonorisation...)	X	
Greffé	X	
Feuilles de marques (également pour les phases finales)	X	
Repas des arbitres	X	
Désigner un délégué technique		X
Gestion des scoreurs pour les phases finales (à partir du 1 ^{er} tour des phases finales)	X	
Mise à disposition d'un moyen d'affichage pour les scores (ex. tableaux, panneaux, table dressée...)	X	
Gestion des scores et classement (intermédiaire, final, match...)	X	
Disposer d'une sonorisation et d'un micro	X	
Disposer d'un podium, voire deux podiums	X	
Archivage des feuilles de marque (durée = 1 an)	X	
Envoi des résultats à la FFTA	X	
Envoi des résultats au Président de la Commission Communication (< 48 heures)	X	
Envoi des résultats à la presse locale (J)	X	
Envoi dans la journée des photos de la compétition à la Commission Communication	X	
Diffusion de l'information auprès de la presse au niveau Régional (Grand Est)		Com-Communication
Installation d'un fléchage jusqu'au lieu de la compétition (< 2 heures)	X	
Buvette	X	
Pot de l'amitié (sans alcool)	X	
Changement des blasons	X	
Désignation du Président du jury d'appel et des membres du Jury		Arbitre Responsable
Achat des récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie (T-shirts, trophées, médailles...)		X